Trouvez les bons spécialistes

Si vous êtes atteint d'une affection de longue durée, le médecin traitant que vous avez déclaré (le plus souvent un médecin généraliste mais peut aussi être un diabétologue) établit un protocole de soins, c'est-à-dire qu'il coordonne les soins avec les autres professionnels de santé concernés par votre pathologie et vous met en relation avec eux. Cela vous permet d'être bien informé sur les actes et les prestations qui vous sont nécessaires et qui seront pris en charge à 100 %. Son rôle est également de vous assurer une prévention personnalisée en vous informant sur les risques et les complications liés à votre diabète.

Les autres professionnels de santé concernés par votre diabète

Le recours aux spécialistes (cardiologue, néphrologue, ophtalmologue, dentiste, podologue) doit se faire dans le cadre des examens réguliers du diabète à faire chaque année. Le but de ces rendez-vous est de dépister d'éventuelles complications de votre diabète. Votre médecin traitant peut également vous demander, dans certains cas, de consulter un spécialiste afin de confirmer son diagnostic. Certains spécialistes interviennent aussi dans le traitement et le suivi des complications de votre diabète (maladies cardiovasculaires, maladies rénales, complications dentaires…) ou/et pour vous apporter des soins particuliers (soins des pieds par exemple).

Votre médecin traitant peut également vous conseiller d'aller consulter un spécialiste en cas de besoin spécifique : par exemple pour avoir des conseils de diététique personnalisés ou pour avoir un avis sur un problème particulier que vous rencontrez lié à votre diabète : problèmes gynécologiques, troubles sexuels, arrêt du tabac, dépression…Un nutritionniste ou une diététicienne pourra vous aider à constituer des menus équilibrés et à surveiller votre poids, une psychologue sera à même de vous aider suite à l'annonce du diagnostic de votre diabète…Vous n'êtes pas obligés de passer par votre médecin traitant pour consulter ces spécialistes cependant le remboursement de ces prestations n'est pas prévu par la législation (prise en charge possible dans le cadre de structures hospitalières ou d'un réseau).

Votre médecin traitant peut vous demander d'aller voir un diabétologue, mais ce n'est pas systématique, cela dépend de votre type de diabète (diabète de type 1 ou diabète de type 2), de votre équilibre glycémique et si vous avez des complications ou pas. Le diabétologue est un expert du diabète, il pourra confirmer le diagnostic de votre médecin habituel, vous donnera des conseils pour améliorer votre équilibre glycémique (mesures hygiéno-diététiques) et vous prescrira un traitement adapté à votre besoin.

Pour en savoir plus, consultez le site de la HAS.

Trouvez les coordonnées des spécialistes : diabétologue, diététicienne, pédicure, cardiologue, ophtalmologue.

Vous pouvez les consulter en cabinet libéral, à l'hôpital ou en clinique. Le site annuairesante.ameli.fr de l'Assurance maladie vous aidera à trouver le professionnel de santé ou l'établissement de soins le plus proche de chez vous et vous donnera des informations sur les tarifs des consultations (conventionnement secteur I ou II). Vous pouvez aussi visiter les sites des hôpitaux et cliniques par spécialités avant de faire votre choix. Ne négligez pas la piste des centres de santé municipaux, renseignez-vous auprès de votre mairie. Ces informations sont également précieuses lorsque vous devez faire face à une urgence et que votre médecin traitant n'est pas joignable.

Il est important de nouer des relations de confiance avec les professionnels de santé qui vous suivent. Si vous n'êtes pas satisfait de l'écoute apportée durant les consultations, vous avez le droit de changer de médecin. La consultation est le moment propice pour poser toutes les questions que vous avez sur votre diabète et sur

l’adaptation de votre traitement à votre mode de vie.

Les avis et conseils de vos amis sur les médecins

Le bouche à oreilles, les avis et conseils de vos amis sont précieux mais force est de constater que, face à des délais de consultations de plus en plus importants ou/et face aux régions confrontées au désert médical, les patients sont parfois contraints d’orienter eux-mêmes leur recherche vers des structures de soins éloignées de leur domicile ou de leur zone d’habitation.